



Paris. — J. Claye, imp.

Furne et C<sup>e</sup>, éditeurs.

Roland lisant sa lettre au roi. (Page 202.)

posa donc; la motion resta, et fut combattue par une pétition signée de huit mille gardes nationaux, qui s'offensaient de ce qu'on semblait croire leur service insuffisant pour protéger l'Assemblée. Néanmoins elle fut décrétée et portée au roi. Il y avait ainsi deux décrets importants à sanctionner, et déjà on se doutait que le roi refuserait son adhésion. On l'attendait là pour rendre contre lui un arrêt définitif.

Dumouriez soutint en plein conseil que cette mesure serait fatale au trône, mais surtout aux girondins, parce que la nouvelle armée serait formée sous l'influence des jacobins les plus violents. Il ajouta néanmoins qu'elle devait être adoptée par le roi, parce que s'il refusait de convoquer vingt mille hommes régulièrement choisis, quarante mille se lèveraient spontanément et envahiraient la capitale. Dumouriez assura d'ailleurs qu'il avait un moyen d'annuler cette mesure, et qu'il le ferait connaître en temps convenable.

Il soutint aussi que le décret sur la déportation des prêtres devait être sanctionné, parce qu'ils étaient coupables, et que d'ailleurs la déportation les soustrairait aux fureurs de leurs adversaires. Louis XVI hésitait encore, et répondit qu'il y réfléchirait mieux. Dans le même conseil, Roland voulut lire, à la face du roi, une lettre qu'il lui avait déjà adressée, et dont par conséquent il était inutile de faire une lecture directe, puisque le roi la connaissait déjà. Cette lettre avait été résolue à l'instigation de M<sup>me</sup> Roland, et rédigée par elle. On a vu qu'il avait été question d'en écrire une au nom de tous les ministres. Ceux-ci ayant refusé, M<sup>me</sup> Roland avait insisté auprès de son mari; et ce dernier s'était décidé à faire la démarche en son nom. Vainement Duranthon, qui était faible, mais sage, lui objecta-t-il avec raison que le ton de sa lettre, loin de persuader le roi, l'aigrirait contre les ministres qui jouissaient de la confiance publique, et qu'il en résulterait une

rupture funeste entre le trône et le parti populaire. Roland s'opiniâtra, d'après l'avis de sa femme et de ses amis. La Gironde en effet voulait une explication, et préférait une rupture à l'incertitude.

Roland lut donc cette lettre au roi, et lui fit essayer en plein conseil les plus dures remontrances.

Voici cette lettre fameuse :

« Sire, l'état actuel de la France ne peut « subsister longtemps ; c'est un état de crise « dont la violence atteint le plus haut degré ; « il faut qu'il se termine par un éclat qui doit « intéresser Votre Majesté autant qu'il im- « porte à tout l'empire.

« Honoré de votre confiance et placé dans « un poste où je vous dois la vérité, j'oserai « la dire tout entière ; c'est une obligation « qui m'est imposée par vous-même.

« Les Français se sont donné une Consti- « tution ; elle a fait des mécontents et des « rebelles. La majorité de la nation la veut « maintenir ; elle a juré de la défendre au « prix de son sang, et elle a vu avec joie la « guerre, qui lui offrait un grand moyen de « l'assurer. Cependant la minorité, soutenue « par des espérances, a réuni tous ses efforts « pour emporter l'avantage. De là cette lutte « intestine contre les lois, cette anarchie dont « gémissent les bons citoyens, et dont les « malveillants ont bien soin de se prévaloir, « pour calomnier le nouveau régime ; de là « cette division partout répandue et partout « excitée, car nulle part il n'existe d'indiffé- « rence ; on veut ou le triomphe ou le chan- « gement de la Constitution ; on agit pour la « soutenir ou pour l'altérer. Je m'abstiendrai « d'examiner ce qu'elle est par elle-même, « pour considérer seulement ce que les cir- « constances exigent ; et, me rendant étran- « ger à la chose autant qu'il est possible, je « chercherai ce que l'on peut attendre et ce « qu'il convient de favoriser.

« Votre Majesté jouissait de grandes pré- « rogatives, qu'elle croyait appartenir à la « royauté ; élevée dans l'idée de les conser- « ver, elle n'a pu se les voir enlever avec « plaisir : le désir de les faire rendre était

« aussi naturel que le regret de les voir « anéantir. Ces sentiments, qui tiennent à la « nature du cœur humain, ont dû entrer dans « le calcul des ennemis de la révolution ; ils « ont donc compté sur une faveur secrète, « jusqu'à ce que les circonstances permissent « une protection déclarée. Ces dispositions « ne pouvaient échapper à la nation elle- « même, et elles ont dû la tenir en défiance.

« Votre Majesté a donc été constamment « dans l'alternative de céder à ses premières « habitudes, à ses affections particulières, ou « de faire des sacrifices dictés par la philo- « sophie, exigés par la nécessité ; par consé- « quent d'enhardir les rebelles en inquiétant « la nation, ou d'apaiser celle-ci en vous unis- « sant à elle. Tout a son temps, et celui de « l'incertitude est enfin arrivé.

« Votre Majesté peut-elle aujourd'hui s'al- « lier ouvertement avec ceux qui prétendent « réformer la Constitution, ou doit-elle géné- « reusement se dévouer sans réserve à la « faire triompher ? Telle est la véritable ques- « tion dont l'état actuel des choses rend la « solution inévitable. Quant à celle, très- « métaphysique, de savoir si les Français sont « mûrs pour la liberté, sa discussion ne fait « rien ici, car il ne s'agit point de juger ce « que nous serons devenus dans un siècle, « mais de voir ce dont est capable la généra- « tion présente.

« Au milieu des agitations dans lesquelles « nous vivons depuis quatre ans, qu'est-il « arrivé ? Des privilèges onéreux pour le « peuple ont été abolis ; les idées de justice « et d'égalité se sont universellement répan- « dues ; elles ont pénétré partout ; l'opinion « des droits du peuple a justifié le sentiment « de ses droits ; la reconnaissance de ceux-ci, « faite solennellement, est devenue une doc- « trine sacrée ; la haine de la noblesse, inspi- « rée depuis longtemps par la féodalité, s'est « exaspérée par l'opposition manifeste de la « plupart des nobles à la Constitution qui la « détruit.

« Durant la première année de la révolu- « tion, le peuple voyait dans ces nobles des « hommes odieux par les privilèges oppres- « seurs dont ils avaient joui, mais qu'il aurait « cessé de haïr après la destruction de ces

« privilèges, si la conduite de la noblesse  
« depuis cette époque n'avait fortifié toutes  
« les raisons possibles de la redouter et de  
« la combattre comme une irréconciliable  
« ennemie.

« L'attachement pour la Constitution s'est  
« accru dans la même proportion; non-seu-  
« lement le peuple lui devait des bienfaits  
« sensibles, mais il a jugé qu'elle lui en pré-  
« parait de plus grands, puisque ceux qui  
« étaient habitués à lui faire supporter toutes  
« les charges, cherchaient si puissamment à  
« la détruire ou à la modifier.

« La déclaration des Droits est devenue un  
« évangile politique, et la Constitution fran-  
« çaise une religion pour laquelle le peuple  
« est prêt à périr.

« Aussi le zèle a-t-il été déjà quelquefois  
« jusqu'à suppléer à la loi, et lorsque celle-  
« ci n'était pas assez réprimante pour conte-  
« nir les perturbateurs, les citoyens se sont  
« permis de les punir eux-mêmes.

« C'est ainsi que des propriétés d'émigrés  
« ont été exposées aux ravages qu'inspirait  
« la vengeance; c'est pourquoi tant de dé-  
« partements se sont crus forcés de sévir  
« contre les prêtres que l'opinion avait pro-  
« scrits, et dont elle aurait fait des victimes.

« Dans ce choc des intérêts, tous les senti-  
« ments ont pris l'accent de la passion. La  
« patrie n'est point un mot que l'imagination  
« se soit complue d'embellir; c'est un être  
« auquel on a fait des sacrifices, à qui l'on  
« s'attache chaque jour davantage par les  
« sollicitudes qu'il cause, qu'on a créé par  
« de grands efforts, qui s'élève au milieu des  
« inquiétudes, et qu'on aime par tout ce qu'il  
« coûte autant que par ce qu'on en espère;  
« toutes les atteintes qu'on lui porte sont des  
« moyens d'enflammer l'enthousiasme pour  
« elle. A quel point cet enthousiasme va-t-il  
« monter, à l'instant où les forces ennemies  
« réunies au dehors se concertent avec les  
« intrigues intérieures pour porter les coups  
« les plus funestes! La fermentation est ex-  
« trême dans toutes les parties de l'empire;  
« elle éclatera d'une manière terrible, à moins  
« qu'une confiance raisonnée dans les inten-  
« tions de Votre Majesté ne puisse enfin la  
« calmer: mais cette confiance ne s'établira

« pas sur des protestations; elle ne saurait  
« plus avoir pour base que des faits.

« Il est évident pour la nation française  
« que sa Constitution peut marcher, que le  
« gouvernement aura toute la force qui lui  
« est nécessaire du moment où Votre Majesté,  
« voulant absolument le triomphe de cette  
« Constitution, soutiendra le corps législatif  
« de toute la puissance de l'exécution, ôtera  
« tout prétexte aux inquiétudes du peuple,  
« et tout espoir aux mécontents.

« Par exemple, deux décrets importants  
« ont été rendus; tous deux intéressant es-  
« sentiellement la tranquillité publique et le  
« salut de l'État, le retard de leur sanction  
« inspire des défiances; s'il est prolongé, il  
« causera du mécontentement, et, je dois le  
« dire, dans l'effervescence actuelle des es-  
« prits, les mécontentements peuvent mener  
« à tout.

« Il n'est plus temps de reculer; il n'y a  
« même plus de moyens de temporiser; la  
« révolution est faite dans les esprits, elle  
« s'achèvera au prix du sang, et sera cimén-  
« tée par lui, si la sagesse ne prévient pas  
« les malheurs qu'il est encore possible d'évi-  
« ter.

« Je sais qu'on peut imaginer tout opérer  
« et tout contenir par des mesures extrêmes,  
« mais quand on aurait déployé la force pour  
« contraindre l'Assemblée, quand on aurait  
« répandu l'effroi dans Paris, la division et  
« la stupeur dans ses environs, toute la France  
« se lèverait avec indignation, et, se déchirant elle-même dans les horreurs d'une  
« guerre civile, développerait cette sombre  
« énergie, mère des vertus et des crimes,  
« toujours funeste à ceux qui l'ont provo-  
« quée.

« Le salut de l'État et le bonheur de Votre  
« Majesté sont intimement liés; aucune puis-  
« sance n'est capable de les séparer. De  
« cruelles angoisses et des malheurs certains  
« environneront votre trône, s'il n'est appuyé  
« par vous-même sur les bases de la Consti-  
« tution, et affermi dans la paix que son  
« maintien doit enfin nous procurer. Ainsi la  
« disposition des esprits, le cours des choses,  
« les raisons de la politique, l'intérêt de Votre  
« Majesté, rendent indispensable l'obligation

« de s'unir au corps législatif et de répondre  
 « au vœu de la nation ; ils font une nécessité  
 « de ce que les principes présentent comme  
 « devoir. Mais la sensibilité naturelle à ce  
 « peuple affectueux est prête à y trouver un  
 « motif de reconnaissance. On vous a cruel-  
 « lement trompé, Sire, quand on vous a in-  
 « spiré de l'éloignement ou de la méfiance  
 « pour ce peuple facile à toucher. C'est en  
 « vous inquiétant perpétuellement qu'on vous  
 « a porté à une conduite propre à l'alarmer  
 « lui-même ; qu'il voie que vous êtes résolu  
 « à faire marcher cette Constitution à laquelle  
 « il a attaché sa fidélité, et bientôt vous de-  
 « viendrez le sujet de ses actions de grâces !

« La conduite des prêtres en beaucoup  
 « d'endroits, les prétextes que fournissait le  
 « fanatisme aux mécontents, ont fait porter  
 « une loi sage contre les perturbateurs : que  
 « Votre Majesté lui donne sa sanction ; la  
 « tranquillité publique la réclame, et le salut  
 « des prêtres la sollicite. Si cette loi n'est  
 « mise en vigueur, les départements seront  
 « forcés de lui substituer, comme ils font de  
 « toutes parts, des mesures violentes, et le  
 « peuple irrité y suppléera par des excès.

« Les tentatives de nos ennemis, les agi-  
 « tations qui se sont manifestées dans la ca-  
 « pitale, l'extrême inquiétude qu'avait excitée  
 « la conduite de votre garde, et qu'entretien-  
 « nent encore les témoignages de satisfaction  
 « qu'on lui a fait donner par Votre Majesté,  
 « par une proclamation vraiment impolitique  
 « dans les circonstances ; la situation de Paris,  
 « sa proximité des frontières, ont fait sentir le  
 « besoin d'un camp dans son voisinage : cette  
 « mesure, dont la sagesse et l'urgence ont  
 « frappé tous les bons esprits, n'attend en-  
 « core que la sanction de Votre Majesté ;  
 « pourquoi faut-il que des retards lui donnent  
 « l'air du regret, lorsque la célérité lui méri-  
 « terait la reconnaissance ?

« Déjà les tentatives de l'état-major de la  
 « garde nationale parisienne contre cette me-  
 « sure ont fait soupçonner qu'il agissait par  
 « une inspiration supérieure ; déjà les décla-  
 « mations de quelques démagogistes outrés  
 « réveillent les soupçons de leurs rapports  
 « avec les intéressés au renversement de la  
 « Constitution ; déjà l'opinion publique com-

« promet les intentions de Votre Majesté :  
 « encore quelque délai, et le peuple contristé  
 « croira apercevoir dans son roi l'ami et le  
 « complice des conspirateurs.

« Juste ciel ! auriez-vous frappé d'aveugle-  
 « ment les puissances de la terre, et n'auront-  
 « elles jamais que des conseils qui les entraî-  
 « neront à leur ruine ?

« Je sais que le langage austère de la  
 « vérité est rarement accueilli près du trône ;  
 « je sais aussi que c'est parce qu'il ne s'y  
 « fait presque jamais entendre que les ré-  
 « volutions deviennent nécessaires ; je sais  
 « surtout que je dois le tenir à Votre Majesté,  
 « non-seulement comme citoyen soumis aux  
 « lois, mais comme ministre honoré de sa  
 « confiance, ou revêtu de fonctions qui la  
 « supposent ; et je ne connais rien qui puisse  
 « m'empêcher de remplir un devoir dont j'ai  
 « la conscience.

« C'est dans le même esprit que je réité-  
 « rerai mes représentations à Votre Majesté  
 « sur l'obligation et l'utilité d'exécuter la loi  
 « qui prescrit d'avoir un secrétaire au con-  
 « seil. La seule existence de la loi parle si  
 « puissamment, que l'exécution semblerait  
 « devoir suivre sans retardement ; mais il  
 « importe d'employer tous les moyens de  
 « conserver aux délibérations la gravité, la  
 « sagesse, la maturité nécessaire, et, pour  
 « les ministres responsables, il faut un moyen  
 « de constater leurs opinions : si celui-là eût  
 « existé, je ne m'adresserais pas par écrit en  
 « ce moment à Votre Majesté.

« La vie n'est rien pour l'homme qui es-  
 « time ses devoirs au-dessus de tout ; mais,  
 « après le bonheur de les avoir remplis, le  
 « seul bien auquel il soit encore sensible est  
 « celui de penser qu'il le fait avec fidélité, et  
 « cela même est une obligation pour l'homme  
 « public.

« Paris, 10 juin 1792, l'an iv de la liberté.

« Signé : ROLAND. »

Le roi écouta cette lecture avec une pa-  
 tience extrême, et sortit en disant qu'il ferait  
 connaître ses intentions.

Dumouriez fut appelé au château. Le roi  
 et la reine étaient réunis. « Devons-nous, di-  
 rent-ils, supporter plus longtemps l'insolence



Guadet.

de ces trois ministres? — Non, répondit Dumouriez. — Vous chargez-vous de nous en délivrer? reprit le roi. — Oui, Sire, ajouta encore le hardi ministre; mais il faut pour y réussir que Votre Majesté consente à une condition. Je suis dépopularisé; je vais l'être davantage en renvoyant trois collègues, chefs d'un parti puissant. Il n'y a qu'un moyen de persuader au public qu'ils ne sont pas renvoyés à cause de leur patriotisme. — Lequel? demanda le roi. — C'est, répondit Dumouriez, de sanctionner les deux décrets. » Et il répéta les raisons qu'il avait déjà données en plein

conseil. La reine s'écria que la condition était trop dure; mais Dumouriez s'efforça de lui faire entendre que les vingt mille hommes n'étaient pas à redouter; que le décret ne désignait pas le lieu où l'on devait les faire camper; qu'on pourrait, par exemple, les envoyer à Soissons; que là on les occuperait à des exercices militaires, et qu'on les acheminerait ensuite peu à peu aux armées, lorsque le besoin s'en ferait sentir. « Mais alors, dit le roi, il faut que vous soyez ministre de la guerre. — Malgré la responsabilité, j'y consens, répondit Dumouriez; mais il faut

que Votre Majesté sanctionne le décret contre les prêtres; je ne puis la servir qu'à ce prix. Ce décret, loin de nuire aux ecclésiastiques, les soustraira aux fureurs populaires; il fallait que Votre Majesté s'opposât au premier décret de l'Assemblée constituante, qui ordonnait le serment; maintenant elle ne peut plus reculer. — J'eus tort alors, s'écria Louis XVI; je ne dois pas avoir tort encore une fois. » La reine, qui ne partageait pas les scrupules religieux de son époux, s'unit à Dumouriez, et, pour un instant, le roi parut donner son adhésion.

Dumouriez lui indiqua les nouveaux ministres à nommer à la place de Servan, Clavière et Roland. C'étaient Mourgues pour l'intérieur, Beaulieu pour les finances. La guerre était confiée à Dumouriez, qui, pour le moment, réunissait deux ministères, en attendant que celui des affaires étrangères fût occupé. L'ordonnance fut aussitôt rendue, et, le 13 juin, Roland, Clavière et Servan reçurent leur démission officielle. Roland, qui avait toute la force nécessaire pour exécuter ce que l'esprit hardi de sa femme pouvait concevoir, se rendit aussitôt à l'Assemblée, et fit la lecture de la lettre qu'il avait écrite au roi, et pour laquelle il était renvoyé. Cette démarche était certainement permise, une fois les hostilités déclarées; mais, après la promesse faite au roi de tenir la lettre secrète, il était peu généreux de la lire publiquement.

L'Assemblée accueillit avec les plus grands applaudissements la lecture de Roland, ordonna que sa lettre fût imprimée et envoyée aux quatre-vingt-trois départements; elle déclara, de plus, que les trois ministres disgraciés emportaient la confiance de la nation. C'est dans ce moment même que Dumouriez, sans s'intimider, osa paraître à la tribune, avec son nouveau titre de ministre de la guerre. Il avait préparé en toute hâte un rapport circonstancié sur l'état de l'armée, sur les fautes de l'administration et de l'Assemblée. Il n'épargna pas la sévérité à ceux qu'il savait disposés à lui faire le plus mauvais accueil. A peine parut-il que les huées lui furent prodiguées par les jacobins; les feuillants observèrent le plus profond silence.

Il rendit compte d'abord d'un léger avantage remporté par Lafayette, et de la mort de Gouvion, qui, officier, député et homme de bien, désespéré des malheurs de la patrie, avait volontairement cherché la mort. L'Assemblée donna des regrets à la perte de ce généreux citoyen; elle écouta froidement ceux de Dumouriez, et surtout le désir qu'il exprima d'échapper aux mêmes calamités par le même sort. Mais quand il annonça son rapport comme ministre de la guerre, le refus d'écouter fut manifesté de toutes parts. Il réclama froidement la parole, et finit par obtenir le silence. Ses remontrances irritèrent quelques députés: « L'entendez-vous, s'écria Guadet, il nous donne des leçons! — Et pourquoi pas? » répliqua tranquillement l'intrépide Dumouriez. Le calme se rétablit; il acheva sa lecture, et fut tour à tour hué et applaudi. A peine eut-il fini, qu'il replia son mémoire pour l'emporter. « Il fuit! s'écria-t-on. — Non, reprit-il, » et il remit hardiment son mémoire sur le bureau, le signa avec assurance, et traversa l'Assemblée avec un calme imperturbable. Comme on se pressait sur son passage, des députés lui dirent: « Vous allez être envoyé à Orléans. — Tant mieux, répondit-il; j'y prendrai des bains et du petit-lait, dont j'ai besoin, et je me reposerai... »

Sa fermeté rassura le roi, qui lui en témoigna sa satisfaction; mais le malheureux prince était déjà ébranlé et tourmenté de scrupules. Assiégré par de faux amis, il était déjà revenu sur ses déterminations, et ne voulait plus sanctionner les deux décrets.

Les quatre ministres réunis en conseil supplièrent le roi de donner sa double sanction, comme il semblait l'avoir promis. Le roi répondit sèchement qu'il ne pouvait consentir qu'au décret des vingt mille hommes; que quant à celui des prêtres, il était décidé à s'y opposer, que son parti était pris, et que les menaces ne pourraient l'effrayer. Il lut la lettre par laquelle il annonçait sa détermination au président de l'Assemblée. « L'un de vous, dit-il à ses ministres, la contre-signera. » Et il prononça ces paroles d'un ton qu'on ne lui avait jamais connu.

Dumouriez alors lui écrivit pour lui demander sa démission. « Cet homme, s'écria le

roi, m'a fait renvoyer trois ministres parce qu'ils voulaient m'obliger à adopter les décrets, et il veut maintenant que je les sanctionne ! » Ce reproche était injuste, car ce n'était qu'à la condition de la double sanction que Dumouriez avait consenti à survivre à ses collègues. Louis XVI le vit, lui demanda s'il persistait. Dumouriez fut inébranlable. « En ce cas, lui dit le roi, j'accepte votre démission. » Tous les ministres l'avaient donnée aussi. Cependant le roi retint Lacoste et Duranthon, et les contraignit de rester. MM. Lajard, Chambonas et Terrier de Mont-Ciel, pris parmi les feuillants, occupèrent les ministères vacants.

« Le roi, dit M<sup>me</sup> Campan, tomba à cette époque dans un découragement qui allait jusqu'à l'abattement physique. Il fut dix jours de suite sans articuler un mot, même au sein de sa famille, si ce n'est qu'à une partie de trictrac qu'il faisait avec Madame Élisabeth après son dîner : il était obligé de prononcer les mots indispensables à ce jeu. La reine le tira de cette position, si funeste dans un état de crise où chaque minute amenait la nécessité d'agir, en se jetant à ses pieds, en employant tantôt des images faites pour l'effrayer, tantôt des expressions de sa tendresse pour lui. Elle réclamait aussi celle qu'il devait à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que, s'il fallait périr, ce devait être

« avec honneur, et sans attendre qu'on vint les étouffer l'un et l'autre sur le parquet de leur appartement<sup>1</sup>. »

Il est facile de présumer quelles durent être les dispositions d'esprit de Louis XVI en revenant à lui-même et au soin des affaires. Après avoir abandonné une fois le parti des feuillants pour se jeter vers celui des girondins, il ne pouvait revenir aux premiers avec beaucoup de goût et d'espoir. Il avait fait la double expérience de son incompatibilité avec les uns et les autres, et, ce qui était plus fâcheux, il la leur avait fait faire à tous. Dès lors il dut plus que jamais songer à l'étranger, et y mettre toutes ses espérances. Cette pensée devint évidente pour tout le monde, et alarma ceux qui voyaient dans l'envahissement de la France la chute de la liberté, le supplice de ses défenseurs, et peut-être le partage ou le démembrement du royaume. Louis XVI n'y voyait pas cela, car on se dissimule toujours l'inconvénient de ce qu'on désire. Épouvanté du tumulte produit par la déroute de Mons et de Tournai, il avait envoyé Mallet-du-Pan en Allemagne avec des instructions écrites de sa main. Il y recommandait aux souverains de s'avancer avec précaution, d'observer les plus grands ménagements envers les habitants des provinces qu'ils traverseraient, et de se faire précéder par un manifeste dans lequel ils attesteraient leurs intentions pacifiques et conciliatrices<sup>2</sup>. Quel-

1. Voyez madame Campan, tome II, page 205.

2. La mission donnée par le roi à Mallet-du-Pan est un des faits les plus importants à constater, et il ne peut être révoqué en doute, d'après les Mémoires de Bertrand de Molleville. Ministre à cette époque, Bertrand de Molleville devait être parfaitement instruit; et, ministre contre-révolutionnaire, il aurait plutôt caché qu'avoué un fait pareil. Cette mission prouve la modération de Louis XVI, mais aussi ses communications avec l'étranger.

« Loin de partager cette sécurité patriotique, le roi voyait avec la plus profonde douleur la France engagée dans une guerre injuste et sanglante, que la désorganisation de ses armées semblait mettre dans l'impossibilité de soutenir, et qui exposait plus que jamais nos provinces frontalières à être envahies. Sa Majesté redoutait par-dessus tout la guerre civile, et ne doutait pas qu'elle n'éclatât à la nouvelle du premier avantage remporté sur les troupes françaises par les corps d'é-

migrés qui faisaient partie de l'armée autrichienne. Il n'était que trop à craindre, en effet, que les jacobins et le peuple en fureur n'exercassent les plus sanglantes représailles contre les prêtres et les nobles restés en France. Ces inquiétudes, que le roi me témoigna dans la correspondance journalière que j'avais avec Sa Majesté, me déterminèrent à lui proposer de charger une personne de confiance de se rendre auprès de l'Empereur et du roi de Prusse, pour tâcher d'en obtenir que Leurs Majestés n'agissent offensivement qu'à la dernière extrémité, et qu'elles fissent précéder l'entrée de leurs armées dans le royaume d'un manifeste bien rédigé, dans lequel il serait déclaré que « l'Empereur et le roi de Prusse, forcés de prendre les armes par l'agression injuste qui leur avait été faite, n'attribuaient ni au roi ni à la nation, mais à la faction criminelle qui les opprimait l'un et l'autre, la déclaration de guerre qui leur avait été notifiée; qu'en conséquence, loin de se départir des sentiments d'amitié qui les unissaient au roi et à la France,

que modéré que fût ce projet, cependant ce n'en était pas moins l'invitation de s'avancer dans le pays; et d'ailleurs, si tel était le vœu du roi, celui des princes étrangers et rivaux de la France, celui des émigrés courroucés était-il le même? Louis XVI était-il assuré de n'être pas entraîné au delà de ses intentions?

« Leurs Majestés ne combattraient que pour les déli-  
« vrer du joug de la tyrannie la plus atroce qui eût  
« jamais existé, et pour les aider à rétablir l'autorité  
« légitime violemment usurpée, l'ordre et la tranquil-  
« lité, le tout sans entendre s'immiscer en aucune ma-  
« nière dans la forme du gouvernement, mais pour  
« assurer à la nation la liberté de choisir celui qui lui  
« conviendrait le mieux; que toute idée de conquête  
« était bien loin de la pensée de Leurs Majestés; que  
« les propriétés particulières ne seraient pas moins  
« respectées que les propriétés nationales; que Leurs  
« Majestés prenaient sous leur sauvegarde spéciale  
« tous les citoyens paisibles et fidèles; que leurs seuls  
« ennemis, comme ceux de la France, étaient les fac-  
« tieux et leurs adhérents, et que Leurs Majestés ne  
« voulaient connaître et combattre qu'eux, etc., etc. »  
Mallet-du-Pan, dont le roi estimait les talents et l'hon-  
nêteté, fut chargé de cette mission. Il y était d'autant  
plus propre, qu'on ne l'avait jamais vu au château,  
qu'il n'avait aucune liaison avec des personnes attachees à la cour, et qu'en prenant la route de Genève, où on était accoutumé à lui voir faire de fréquents voyages, son départ ne pouvait faire naître aucun soupçon. »

Le roi donna à Mallet-du-Pan des instructions rédigées de sa main, et rapportées par Bertrand de Molleville.

« 1<sup>o</sup> Le roi joint ses prières et ses exhortations, pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance;

« 2<sup>o</sup> Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu;

« 3<sup>o</sup> Il faut qu'ils paraissent seulement parties et non arbitres dans le différend, cet arbitrage devant être réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté lui sera rendue, et aux puissances qui l'exigeront;

« 4<sup>o</sup> Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, mettrait en danger les jours du roi et de sa famille, renverserait le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés et qui s'en détachent chaque jour, ranimerait une exaltation qui tend à s'éteindre, et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès, lorsque le sort de la révolution ne paraîtra pas exclusivement remis

Les ministres de Prusse et d'Autriche témoignèrent eux-mêmes à Mallet-du-Pan les méfiances que leur inspirait l'emportement de l'émigration, et il paraît qu'il eut quelque peine à les rassurer à cet égard<sup>1</sup>. La reine s'en défiait tout autant; elle redoutait surtout Calonne, comme le plus dangereux de ses

à ceux contre qui elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes;

« 5<sup>o</sup> Représenter aux cours de Vienne et de Berlin l'utilité d'un manifeste qui leur serait commun avec les autres États qui ont formé le concert; l'importance de rédiger ce manifeste de manière à séparer les jacobins du reste de la nation, à rassurer tous ceux qui sont susceptibles de revenir de leur égarement, ou qui, sans vouloir la Constitution actuelle, désirent la suppression des abus et le règne de la liberté modérée, sous un monarque à l'autorité duquel la loi mette des limites;

« 6<sup>o</sup> Faire entrer dans cette rédaction la vérité fondamentale, qu'on fait la guerre à une faction antisociale, et non pas à la nation française; que l'on prend la défense des gouvernements légitimes et des peuples contre une anarchie furieuse qui brise parmi les hommes tous les liens de la sociabilité, toutes les conventions à l'abri desquelles reposent la liberté, la paix, la sûreté publique au dedans et au dehors; rassurer contre toute crainte de démembrement, ne point imposer de lois, mais déclarer énergiquement à l'Assemblée, aux corps administratifs, aux municipalités, aux ministres, qu'on les rendra personnellement et individuellement responsables, dans leurs corps et biens, de tous les attentats commis contre la personne sacrée du roi, contre celle de la reine et de la famille, contre les personnes ou les propriétés de tous citoyens quelconques;

« 7<sup>o</sup> Exprimer le vœu du roi, qu'en entrant dans le royaume, les puissances déclarent qu'elles sont prêtes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront ni ne peuvent traiter qu'avec le roi; qu'en conséquence elles requièrent que la plus entière liberté lui soit rendue, et qu'ensuite on assemble un congrès où les divers intérêts seront discutés sur les bases déjà arrêtées, où les émigrés seront admis, comme parties plaignantes, et où le plan général de réclamation sera négocié sous les auspices et sous la garantie des puissances. »

(*Bertrand de Molleville*, tome VIII, page 39.)

1. Bertrand de Molleville, auquel j'ai emprunté les faits relatifs à Mallet-du-Pan, s'exprime ainsi sur l'accueil qui lui fut fait, et sur les dispositions qu'il rencontra :

« Mallet-du-Pan avait eu, les 45 et 46 juillet, de longues conférences avec le comte de Cobenzel, le comte de Haugwitz et M. Heyman, ministre de l'Em-

HISTOIRE  
DE LA  
**RÉVOLUTION**  
FRANÇAISE  
PAR  
**A. THIERS**



YAN DARGENT

LIÉGE

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

---

TOME PREMIER